

**CONCOURS**  
**DES GRANDES**  
**EAUX-DE-VIE**  
**D'ARMAGNAC**

69<sup>ème</sup> ÉDITION

**26**  
NOVEMBRE  
**2021**

LES  
**T**ALENTS  
DE L'ARMAGNAC



LES 2021

# TALENTS DE L'ARMAGNAC



UNE RÉCOMPENSE SUPRÊME :

## LE PRIX DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Cette prestigieuse attribution, limitée à quelques concours chaque année, se matérialise par un vase en porcelaine de Sèvres offert par la Présidence de la République et présenté au lauréat lors de la soirée de remise par le Préfet du Gers. Plus haute distinction possible au niveau national, ce prix vient récompenser un Armagnac d'exception.

## PRIX EXCEPTIONNEL, JURY EXCEPTIONNEL

Un jury composé exclusivement de Meilleurs Ouvriers de France (MOF) saura apprécier le niveau d'excellence des armagnacs présentés au concours. Sommeliers, Barmen, Chefs Cuisinier, Maîtres Fromagers, Torréfacteurs ou encore Tonneliers, tous représentent l'excellence et le savoir-faire artisanal à la française.



## À votre agenda !

### EAUZE

**SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021**

Soirée Armagnac Awards :

Eauze, Capitale de l'Armagnac, s'enflamme pour le concours. La remise de prix de cette édition sera le point d'orgue d'un week-end de festivités, dédié à la Flamme.

## TROPHÉE ARMAGNAC STYLE

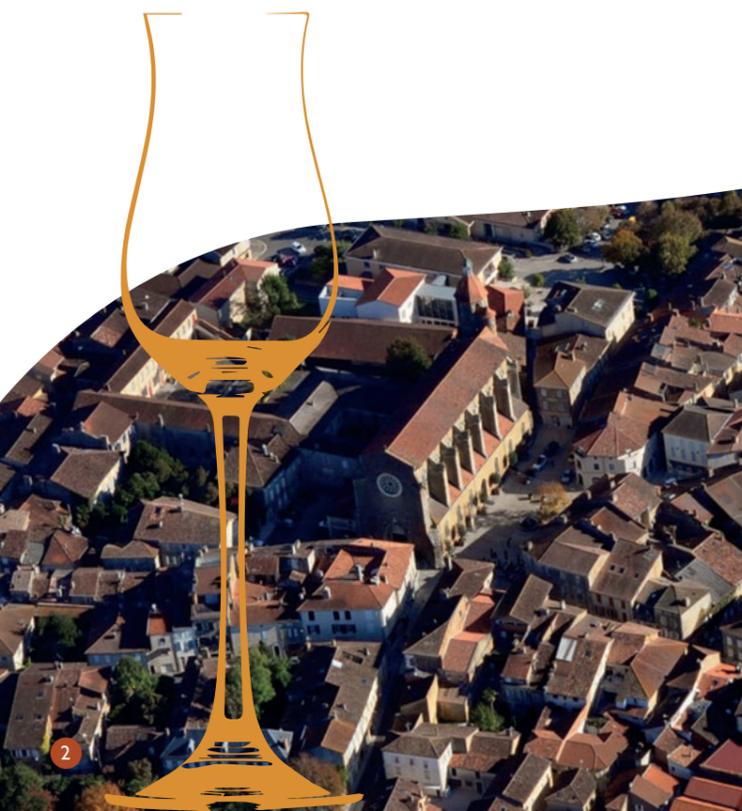
L'Armagnac a le vent en poupe, le BNIA a choisi de mettre en lumière et d'encourager les initiatives prises par les maisons armagnacaises qui contribuent à augmenter la visibilité et l'attractivité de notre eau-de-vie.

Qu'il s'agisse d'un regard neuf et innovant sur le packaging de l'Armagnac ou de développer un emballage qui répond aux nouvelles tendances consommateurs, le Trophée Packaging cherche à valoriser la créativité de notre filière.

## MODALITÉS

- 1 L'inscription de votre packaging\* au concours se fait grâce au bulletin d'inscription sur la page 5 (inscription gratuite).
- 2 La bouteille est récupérée lors des prélèvements.
- 3 Un jury d'experts en communication et arts graphiques sélectionne et attribue son coup de cœur.
- 4 Le lauréat est dévoilé le 27 novembre lors de la présentation du palmarès.

\* Seuls les packagings commercialisés depuis au moins le 1er septembre 2021 pourront concourir au trophée.



## MODALITÉS DU CONCOURS

Le Concours Les Talents de l'Armagnac aura lieu à Eauze le **vendredi 26 novembre 2021**.

À cette occasion, les Armagnacs inscrits au **Concours Général Agricole 2022** seront soumis à une présélection.

### 1 CATÉGORIE SPÉCIFIQUE POUR LES TALENTS DE L'ARMAGNAC

**Armagnac sur glace** : cette catégorie est ouverte à toutes dénominations commerciales

### 6 CATÉGORIES COMMUNES AUX 2 CONCOURS

Assemblages

**VSOP ou dénomination assimilée jusqu'au compte 9**

**XO ou Hors d'Age ou dénomination assimilée jusqu'au compte 19**

**Assemblage de compte 20 ou plus**

*Millésimes*

**Millésime 2002 à 2011**

**Millésime 1992 à 2001**

**2 Millésimes différents maximum** dans chaque catégorie. 1 même millésime ne peut être présenté à nouveau que s'il correspond à un lot différent et s'il n'a pas été médaillé d'Or ou d'Argent au cours des 3 années précédentes (sauf achat chez des propriétaires différents).

**Forts degrés :**

Les millésimes de TAV supérieur ou égal à 46% vol. seront regroupés et les médaillés de ces «forts degrés» seront mis en avant dans le palmarès.

**Blanche** : Le contrôle produit du lot de Blanche Armagnac doit avoir été validé par l'ODG.

#### Nouveauté

#### Volume minimum

- Assemblage & millésimé : 300L
- Blanche : 50L

#### Plusieurs Marques/Maison

Chaque concurrent peut présenter plusieurs marques si elles correspondent à des lots homogènes différents.

Les Armagnacs présentés doivent être déjà commercialisés. Ils seront prélevés impérativement en bouteilles étiquetées.

#### Règlement en ligne

En raison du Covid19, le règlement du concours pourrait être amené à évoluer. Retrouvez la dernière mise à jour sur : [www.les-talents-armagnac.fr](http://www.les-talents-armagnac.fr)



#### • PRÉLÈVEMENTS

Les dates de prélèvements sont fixées par le BNIA. À partir du mardi 2 novembre 2021

## INSCRIPTION CONCOURS 2021

Date limite d'inscription le mardi 26 octobre 2021

NOM, Prénom : .....

Domaine ou Maison : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Tel : .....

E-mail : ..... Fax : .....

MARQUE PRÉSENTÉE

.....

	Catégorie	Dénomination Géographique	Cpte d'Age	Mention de vieillissement ou Millésime	Volume Total Commercialisable	TAV	N° de lot	CGA Oui/Non <sup>(1)</sup>
ASSEMBLAGES	VSOP ou dénomination assimilée jusqu'au compte 9							
	XO ou Hors d'Age ou dénomination assimilée jusqu'au compte 19							
	Assemblage de compte 20 ou plus							
MILLÉSIMÉS	Millésime 2002 à 2011							
	Millésime 1992 à 2001							
	BLANCHE	BLANCHE ARMAGNAC						
	ARMAGNAC SUR GLACE							Non
	Trophée ArmagnacStyle			Nom de cuvée :				

(1) Un armagnac présenté au Concours Général Agricole (CGA) doit obligatoirement être également inscrit au CGA sur internet.

Fait à : .....

Signature :

Le : .....

## Dates importantes

UNE MÊME DATE LIMITE D'INSCRIPTION

**MARDI 26 OCTOBRE 2021**

– Les Talents de l'Armagnac auprès du BNIA grâce à l'imprimé ci-contre. À retourner à [christine.faire@armagnac.fr](mailto:christine.faire@armagnac.fr)

– Concours Général Agricole par internet sur le site [www.concours-general-agricole.fr](http://www.concours-general-agricole.fr)



## COMMENT VOUS INSCRIRE

### Auprès du BNIA jusqu'au 26 Octobre 2021

p. 5-6 de cette brochure à découper, à remplir et à transmettre au BNIA

(Document indispensable pour une inscription conjointe avec le Concours Général Agricole)

### Par internet jusqu'au 26 Octobre 2021

Sur le site : [www.concours-general-agricole.fr](http://www.concours-general-agricole.fr)



## TARIFS

### Armagnac présenté AU SEUL concours Les Talents de l'Armagnac

		FRAIS PAR ÉCHANTILLON
Tarif unique	HT	30.00€
	TTC	36.00€
Trophée Armagnac Style	GRATUIT	

### CALCUL DU COÛT DE L'INSCRIPTION

Tarif unique
..... x 30€ HT = .....€ HT Soit .....€ TTC
Règlement : chèque à l'ordre du BNIA, 11 place de la Liberté, 32800 EAUZE

Renseignements au BNIA  
auprès de Christine Faivre  
[Christine.faivre@armagnac.fr](mailto:Christine.faivre@armagnac.fr)  
Tél. 33 (0)5 62 08 11 00

### Armagnac présenté au Concours les Talents de l'Armagnac ET Concours Général Agricole

Tarif : Celui du Concours Général Agricole sans aucun supplément relatif au concours d'Eauze.

		FRAIS DE DOSSIER	FRAIS PAR ÉCHANTILLON
Tarif normal	HT	118.00€	65.00€
	TTC	141.60€	78.00€
Tarif réduit*	HT	45.00€	65.00€
	TTC	54.00€	78.00€

\*Tarif réduit pour un CA < 450 000€ HT (justificatif à fournir)

### CALCUL DU COÛT DE L'INSCRIPTION

Tarif normal
118€ HT + ..... x 65€ HT = ..... € HT Soit ..... € TTC
Tarif réduit
45€ HT + ..... x 65€ HT = ..... € HT Soit ..... € TTC
Règlement : chèque à l'ordre de COMEXPOSIUM CGA 2022, 70 av. G <sup>al</sup> de Gaule, 92058 PARIS LA DEFENSE ou paiement en ligne lors de l'inscription

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### Article 1

Le Concours Les Talents de l'Armagnac est organisé par le Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac. Il a pour objet de distinguer les Armagnacs de meilleure qualité et les plus représentatifs de leur catégorie. Il se déroulera le Vendredi 26 et Samedi 27 Novembre 2021

### Article 2

Le concours est ouvert à tous les Professionnels de l'Armagnac : Producteurs, Négociants et Caves Coopératives de l'Armagnac.

### Article 3

L'inscription au Concours Les Talents de l'Armagnac se fait en même temps que celle du Concours Général Agricole auprès du BNIA. Les opérations de prélèvement et d'analyse sont également conjointes. De ce fait, les concurrents peuvent :

- présenter leurs eaux-de-vie au seul Concours Les Talents de l'Armagnac

ou

- présenter leurs eaux-de-vie au Concours Les Talents de l'Armagnac et au Concours Général Agricole de Paris 2022 (C.G.A.) pour les catégories communes.

Ce choix effectué au moment de l'inscription ne pourra pas être modifié par la suite.

**La date limite des inscriptions est fixée au mardi 26 octobre 2021.**

### Article 4

Le concours comporte les catégories suivantes :

- Armagnac sur glace** (le candidat doit préciser la mention de vieillissement utilisée sur l'étiquette)

Ouvert à toutes catégories commerciales

- Assemblages** (le candidat doit préciser la mention de vieillissement utilisée sur l'étiquette)

1 – VSOP ou mention assimilée jusqu'au compte 9  
2 – XO ou Hors d'Age ou mention assimilée jusqu'au compte 19  
3 – Assemblage de compte 20 ou plus

- Millésimes** (le candidat doit préciser le millésime)

4 – Millésime 2002 à 2011  
5 – Millésime 1992 à 2001

Pour chacune de ces 2 catégories, les Armagnacs seront regroupés selon leur titre alcoométrique réel (inférieur à 46 % vol. et supérieur ou égal à 46 % vol.) et les « forts degrés » médaillés (millésimes supérieur ou égal à 46 % vol.) seront spécifiquement mis en avant dans le palmarès.

- Blanche Armagnac**

Les produits présentés dans cette catégorie doivent satisfaire aux procédures de contrôle de l'appellation Blanche Armagnac. Une copie du contrôle positif de l'ODG du lot présenté sera fournie à l'inscription.

Un même produit ne peut concourir dans 2 catégories différentes sauf si l'une de ces 2 catégories est celle des Armagnacs sur glace. Chaque concurrent peut présenter plusieurs marques si elles correspondent à des lots homogènes différents. Chaque marque ne peut présenter qu'un seul échantillon par catégorie d'assemblage, de Blanche Armagnac ou d'Armagnac sur glace et 2 échantillons au maximum par catégorie de millésime si ces deux échantillons sont d'un millésime différent.

Compte tenu de la spécificité du mode d'élaboration de l'Armagnac millésimé et de son long vieillissement, celui-ci ne pourra être présenté une nouvelle fois au Concours Les Talents de l'Armagnac que si cette nouvelle candidature porte sur un lot aux caractéristiques différentes du lot du même millésime précédemment médaillé (par

exemple : nouvel assemblage intra-millésime, nouvelles étapes de finition).

Dans le cas où un Armagnac millésimé aurait obtenu une médaille d'or ou d'argent, ce millésime ne peut être présenté une nouvelle fois au cours des 3 années qui suivent, sauf dans le cas de marques de négociants qui pourront justifier d'achats chez des propriétaires différents de ceux de la première présentation.

En cas d'obtention d'une nouvelle médaille pour un même millésime, c'est la dernière médaille obtenue qui sera apposée sur le produit commercialisé. Si le produit n'est pas médaillé, la médaille d'or, d'argent ou de bronze précédemment obtenue deviendra caduque.

### Article 5

- Les assemblages seront tous présentés sous l'appellation Armagnac.

- Les Millésimes seront présentés au Concours sous l'appellation Armagnac avec le cas échéant distinction de la dénomination géographique : Bas-Armagnac, Armagnac Ténarèze ou Haut-Armagnac. Cependant, selon le nombre d'échantillons dans une dénomination géographique les organisateurs se réservent la possibilité de les rassembler dans un même jury.

Les comptes d'âge, mentions de vieillissement et dénominations géographiques revendiqués, le sont sous la seule responsabilité du candidat.

### Article 6

Chaque échantillon doit correspondre à une production minimale commercialisable de :

3 HI **volume** par lot de Millésime  
3 HI **volume** par lot d'assemblages ou de Millésime  
50 I **volume** pour la Blanche Armagnac.

Le lot présenté doit être individualisé dans le chai. La traçabilité matière (cahier de chai, n° de lots) devra pouvoir attester que le lot revendiquant le cas échéant une médaille correspond au lot prélevé ou est de même nature (composition identique de l'assemblage).

### Article 7

Pour participer, les concurrents doivent s'inscrire auprès du BNIA qui mettra à leur disposition des imprimés en vue de l'inscription au concours. Dans le cas d'une inscription conjointe au Concours Général Agricole, le candidat devra également s'inscrire sur le site internet du CGA.

**La tarification des inscriptions est la suivante :**  
**Présentation au Concours Les Talents de l'Armagnac seul :** 30 € HT/échantillon présenté, soit 36 € TTC à l'ordre du BNIA  
**Présentation conjointe** au Concours Les Talents de l'Armagnac et au Concours Général Agricole **dans la même catégorie :** le montant de l'inscription correspond à la tarification du CGA **sans supplément** pour la participation aux Talents de l'Armagnac (voir règlement du Concours Général Agricole).

### Article 8

Les fiches d'inscription sont vérifiées par le BNIA de manière documentaire à l'appui de la Déclaration de Stocks et de Mouvements des concurrents concernés (cohérence des volumes, compte d'âge, millésimes et mention de vieillissement).

Le prélèvement des échantillons chez les concurrents sera effectué par un agent habilité placé sous la responsabilité du BNIA et selon les modalités fixées par le CGA le cas échéant. Il sera fait à partir

d'eaux-de-vie en bouteilles étiquetées, conditionnées pour la commercialisation. **Présentation au concours Les Talents de l'Armagnac seul :** 2 bouteilles de 70 cl sont prélevées, 1 pour l'analyse, 1 répartie en 2 échantillons de 35 cl pour la dégustation des jurys.

**Présentation conjointe au Concours Les Talents de l'Armagnac et au Concours Général Agricole :** 3 bouteilles de 70 cl sont prélevées, 1 pour l'analyse, 2 autres réparties en 4 échantillons de 35 cl pour la dégustation en région et l'envoi à Paris en cas de présélection au CGA.

### Article 9

Les échantillons seront soumis, pour analyse à un laboratoire COFRAC par le BNIA. L'analyse devra comporter le titre alcoométrique réel et brut. Les frais d'analyses sont à la charge des concurrents. Ces résultats seront utilisés pour vérifier l'affectation des millésimes dans la sous-catégorie des forts TAV (supérieure ou égal à 46 % vol.).

### Article 10

Le jour du concours, les eaux-de-vie seront soumises à des jurys désignés par le comité d'organisation. Les membres de ces jurys seront choisis parmi les experts dégustateurs du BNIA, les techniciens et les professionnels de l'alimentation, de la restauration ou du journalisme... Chaque jury nommera son Président, les décisions des jurys seront sans appel.

### Article 11

Pour chaque catégorie d'Armagnac, le jury concerné pourra attribuer des médailles d'or, d'argent et de bronze. Le nombre de médailles ne devra pas dépasser 33 % des échantillons inscrits sur l'ensemble du concours. Selon le nombre d'échantillons par catégorie, le comité d'organisation se réserve la possibilité d'accorder au jury un nombre maximum de médailles à délivrer, particulièrement lorsque le nombre d'échantillons est faible. En tout état de cause, il ne pourra être décerné plus de 2 médailles d'or par catégorie.

### Article 12

Si le nombre d'échantillons par catégorie est trop important, les eaux-de-vie seront réparties en 2 ou 3 jurys, et les meilleures d'entre elles seront regroupées en finale pour une éventuelle attribution de médailles.

Pour la catégorie Armagnac sur glace, si le nombre d'échantillons est trop important une présélection sera effectuée antérieurement.

### Article 13

Les eaux-de-vie ayant obtenu une médaille d'or dans les catégories suivantes : Assemblages (sauf VSOP) et Millésimes feront l'objet d'un concours supplémentaire à l'issue duquel l'Armagnac classé premier se verra décerner le Prix du Président de La République attribué par un jury prestigieux.

Le palmarès sera officiellement proclamé par le BNIA.

### Article 14

Les médaillons apposés sur les produits médaillés ne pourront être imprimés que par un imprimeur agréé par le BNIA. Tous les lauréats recevront les informations complémentaires dès diffusion du palmarès du concours.

### Article 15

Compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid 19, le BNIA se réserve la possibilité de modifier l'organisation du concours afin de faciliter l'application des règles sanitaires en vigueur.

**BUREAU NATIONAL  
INTERPROFESSIONNEL  
DE L'ARMAGNAC**

11 place de la Liberté  
32800 Éauze (France)

Tél. : +33 (0)5 62 08 11 00  
Fax : +33 (0)5 62 08 11 01  
communication@armagnac.fr

[www.armagnac.fr](http://www.armagnac.fr)



@ArmagnacOfficial

ARMAGNAC  
*Expérientiel®*